

En 2015, la stabilisation du nombre d'apprentis et du financement global de l'apprentissage d'une part, et la hausse des entrées en apprentissage et de la collecte destinée à l'apprentissage d'autre part, permettent d'espérer un retour à la hausse dès 2016

Les effectifs d'apprentis repartent à la hausse dans le supérieur mais continuent de diminuer dans le secondaire

Dans un contexte économique fragile et de baisse démographique des jeunes de 16 à 25 ans, complété en 2014 et 2015 par la forte diminution de la prime employeur d'apprenti, **les effectifs d'apprentis se stabilisent toutefois :**

- **Le nombre d'apprentis au 31 décembre 2015 est stable** (405.205, dont 55,6% en CFA privé, 26,1% en CFA parapublic et 18,3% en CFA public) par rapport au 31 décembre 2014 (405.880). Les effectifs annualisés en 2015 (405.611) sont par contre en baisse (-2,7 %), mais cela s'explique par la forte baisse constatée en 2014 (année qui compte pour 60% dans le calcul des effectifs pondérés 2015).
- **Cette baisse des effectifs pondérés se retrouve dans l'ensemble des régions**, avec néanmoins une certaines disparités entre elles : -4,3 % pour Paca, -4% pour la Bourgogne Franche Comté, et -3,9 % pour la Normandie par exemple, contre -1,7 % en Occitanie et -1,8 % en Ile-de-France.
- **En volume, les deux plus grosses régions (Ile-de-France et Auvergne Rhône-Alpes) concentrent 31,4% des apprentis.**
- **Le nombre d'entrées en apprentissage est en progression en 2015** (+ 1,9 %), grâce notamment aux entrées à l'issue de la classe de troisième qui augmentent de +3,1%, ce qui conforte l'idée d'une stabilisation en 2015 des effectifs permettant d'espérer un retour à la hausse pour les années suivantes.
- **La part des apprentis parmi les jeunes de 16 à 25 ans s'élève à 5%** et la part des apprentis dans le secondaire est de 25,5%.
- **La structure des effectifs évolue sensiblement** en faveur des niveaux I, II et III : le nombre d'apprentis dans le supérieur repart à la hausse (+3,7%) et la part des apprentis du secondaire (niveau V et IV) diminue, passant de 65,8% en 2014 à 64,5% en 2015, tout en présentant une disparité entre les deux niveaux (53 % des effectifs de niveau V sont apprentis et 14,1 % des effectifs de niveau IV).
- **La part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage varie fortement selon les régions.** En Ile-de-France, 59 % des apprentis suivent une formation dans l'enseignement supérieur, 35 % en Hauts-de-France et 25% en Normandie. L'implantation territoriale des établissements d'enseignement supérieur est un facteur explicatif important.
- Si la concentration des apprentis dans le domaine de la production reste élevée (57,8% en 2015 contre 56,8% en 2014), **la tendance est toujours à la baisse** depuis plusieurs années.
- Après une légère baisse en 2014, **les effectifs d'apprentis dans le domaine agricole sont stables** (33 302 soit 8,2% des apprentis), avec une répartition différenciée selon les régions (moins de 2% en Ile-de-France contre 14% en Bourgogne Franche Comté).
- **Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage** (32,8%) même si on constate une légère augmentation chaque année (+0,4 en 2015).
- **Le taux d'insertion des apprentis progresse en 2015 de 2,6 points** (7 mois après leur sortie d'apprentissage, 64,6% des jeunes ont un emploi). Le niveau d'études et le diplôme restent toutefois déterminants.

Focus sur la taxe d'apprentissage

A noter :

La réforme de la taxe d'apprentissage adoptée en 2014 prend effet en 2015 et comporte les éléments suivants :

- La fusion de la TA et de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), avec un taux unique de TA égal à 0,68% de la masse salariale (hors Alsace Moselle)
- Le versement de la TA (et de la CSA) à un collecteur unique
- Une CSA qui finance désormais directement les CFA
- La séparation du quota (26%, réservé à l'apprentissage), du hors quota (23%, destiné aux formations professionnelles et technologiques - Universités, écoles, lycées professionnels) et de la fraction régionale (51%, transitant par le compte d'affectation spéciale « Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage » et transféré aux régions)

Les entreprises concourent au financement des CFA en leur versant (via les OCTA) le quota sous forme de :

- concours obligatoires au(x) CFA de leur(s) apprenti(s) selon le coût indiqué sur les listes préfectorales,
- libre affectation au CFA de leur choix pour les sommes restantes.

Les entreprises peuvent également attribuer du « hors-quota » au(x) CFA de leur choix afin de couvrir le concours financier obligatoire.

En cas de non affectation par les entreprises, les fonds non fléchés (dits libres) sont affectés par les OCTA qu'ils ressortent du hors-quota, du quota ou de la CSA, après discussion avec le Conseil régional dans ces deux derniers cas.

Au final, le montant réparti issu de la fiscalité de l'apprentissage (3,09 Mds €) augmentent légèrement en 2015 (+0,3%) et la part qui devrait bénéficier directement à l'apprentissage s'accroît sensiblement (+7%), même si du fait de la fusion de la CDA et de la TA, il est plus difficile de faire une comparaison. En outre, le FNDMA est versée aux Régions qui sont libres dans leurs choix d'affectation. A noter que la CSA en 2013 et 2014 alimentait le FNDMA.

Le quota augmente de 2,5%, le hors quota diminue fortement de 28,5% et la fraction régionale représente 1,498 Md d'€ (soit une hausse du FNDMA de 215 %). Cette dernière hausse, importante, ne signifie pas mécaniquement l'accroissement des fonds destinés aux Régions, il s'agit surtout d'une modification des circuits de financement (intégration de la CDA dans la TA). La différence entre les montants collectés et répartis est d'environ 35 millions d'euros.

Répartition et évolution de la taxe d'apprentissage (en M€ courants)	2013	2 014	2015	Evolution 2014/2015	Part 2015
QUOTA (hors FNDMA)	721	770	789	+2,5%	25,6%
HORS-QUOTA	862	827	592	-20%	19,2%
FNDMA / FRACTION REGIONALE	469	475	1 498	+215%	48,5%
Contribution supplémentaire à l'apprentissage	214	215	207	-4%	6,7%
TOTAL TA et CSA	2 266	2 287	3 086	+35%	100%
Part de TA qui bénéficie à l'APPRENTISSAGE (versements aux CFA (quota, hors quota et CSA) + FNDMA)	1 555	1 616	2 572	+59%	83,3%
<i>Dont montant issu du Quota</i>	721	770	789	+2,5%	30,7%
<i>Dont montant FNDMA</i>	469	475	1 498	+215%	58,2
<i>Dont montant issu du hors-quota</i>	151	156	78	-50%	3%
<i>Dont CSA</i>	214	215	207	-4%	8,1
Part qui ne bénéficie pas directement à l'apprentissage	711	671	514	-24%	16,7%
Pour mémoire					
CDA	765	790	0		
Total avec CDA et CSA	3 031	3 077	3 086	+0,3%	
TA qui bénéficie à l'APPRENTISSAGE + CDA	2 320	2 406	2 572	+7%	

La dépense totale pour l'apprentissage (hors rémunération) s'élève à 5,51 Mds € en 2015

Après une baisse plus sensible en 2014 (-2%), la dépense pour l'apprentissage semble se stabiliser en 2015 avec une légère baisse de 1% essentiellement due à la diminution de la prime pour les employeurs d'apprentis.

- **Baisse en 2015 du financement des Régions** (-6%) qui contribuent, via principalement les subventions d'investissement et de fonctionnement aux CFA, pour 1,781 milliards d'euros (soit 21,5% du financement total de l'apprentissage et 32,3% hors rémunération). Cette baisse est essentiellement due à la réforme de l'ICF (prime à l'apprentissage) voulue par le législateur.
- **Accroissement du financement globale des entreprises assujetties** (+3%), qui en 2015 contribuent à hauteur de 1,18 Md € (soit 14,2% du financement total de l'apprentissage et 21,4% hors rémunération). Les fonds mutualisés de la professionnalisation bénéficiant à l'apprentissage augmentent de 13%.
- **Légère baisse du financement de l'Etat**, liée à la réforme de la prime apprentissage, qui contribue à l'apprentissage pour 23,4% (35,1% hors rémunération), essentiellement via les exonérations et les crédits d'impôts, pour un montant de 1,93 Md € (-1% par rapport à 2014).
- **Les autres financeurs** sont les familles, les autres collectivités, les organismes gestionnaires... pour un montant total de 0,6 milliards d'€ (7,5%)

La contribution totale à l'apprentissage comprend en outre la rémunération des apprentis estimée pour 2015 à 3,03 Mds €. Avec la rémunération, déduction faite de la prime apprentissage afin

d'éviter les doubles comptes, la dépense totale pour l'apprentissage s'élève à 8,27 Mds €, en légère hausse par rapport à 2014 (+0,7%).

Ces contributions bénéficient aux CFA, aux apprentis et à leurs employeurs pour un montant total 8,21 Mds € en 2015 (+0,9%) et 5,44 Mds € hors rémunération, (soit une légère baisse de 0,9%) :

- **L'offre de formation en apprentissage perçoit 3,15 Mds € en 2015** (37% du financement de l'apprentissage, 58% hors rémunération), soit une hausse de 3,3% par rapport à 2014.
- **Les entreprises employeurs bénéficient de diverses aides (crédit d'impôt, exonération...)** pour un montant de 1,57 Md € (-0,4%), soit 19,1% du total et 29% hors rémunération.
- **Les apprentis et leurs familles perçoivent 3,4 milliards d'euros (43%)** via la rémunération des apprentis (estimation), des aides diverses qui leur sont attribués (aides au permis, au THR...) et via des exonérations d'impôt sur le revenu pour les apprentis (0.350 milliard d'euro).

Au total, avec la rémunération, les bénéficiaires ont donc reçu au total 8,2 Mds € en 2015 (+0,9% par rapport à 2014 avec les rémunérations)

Une hausse du financement par apprenti

A cause de la hausse des dépenses puis de la baisse des effectifs, le coût global par apprenti a augmenté ces dernières années, passant de 14.200 € en 2004 à 19.100 € en 2011, à 19.700 € en 2014 (euros courants) et à 20 370 € en 2015. **Hors rémunération, la hausse est moins forte : 13 370 € en 2014 et 13 580 en 2015, soit une hausse de 1,6%.**

Bénéficiaires	2007	2014	2015	Evol
Offre de formation (CFA)	2 578	3 052	3 153	+3,3%
Apprentis et familles	2 690	3 500	3 406	-
			(Rémunération estimée)	
Employeurs d'apprentis	1 270	1 576	1 570	-0,4%
Autres bénéficiaires	84	62	78	+25,8%
Total	6 598	8 134	8 207	+0,9%
Total hors rémunération	4 746	5 492	5 444	-0,9%

Contributeurs	2007	2014	2015	Evol
Régions	1 807	1 910	1 781	-6,7%
Entreprises	2 779	3 782	3 941	+3,3%
<i>Entreprises assujetties</i>	927	1 140	1 178	
<i>Entreprises employeurs</i>	1 852	2 642	2 763	(estimation)
Etat	1 507	1 952	1 933	-1%
Autres	529	573	618	+7,8%
OG	77	109	92	
Familles	71	55	54	
Divers	381	409	472	
Total	6 622	8 217	8 273	+0,7%
Total hors rémunération	4 770	5 575	5 510	-1,1%

Les ressources des Centres de formation par apprentissage (CFA) s'élèvent à 3,153 milliards d'euros en 2015 et s'accroissent sensiblement de 3,3%

En 2015, les CFA ont bénéficié de plus de ressources grâce essentiellement à la hausse de la taxe d'apprentissage suite à la réforme. Si les Régions n'ont pas souhaité compenser la baisse de la prime aux employeurs voulue par le législateur, elles ont toutefois accru leurs contributions aux CFA. A noter que certaines dépenses des Régions en matière d'apprentissage peuvent échapper à l'enquête.

Les CFA ont reçu 1,064 Md € de taxe d'apprentissage en 2015 (767 M€ pour les CFA privés, 196 M€ pour les CFA parapublics et 100 M€ pour les CFA publics) et ont consommé 983 millions. La taxe reçue par les CFA rapportée au nombre d'apprentis est égale à 2 626 € (+30%) et varie fortement d'une région à l'autre les régions (4 723 € en Ile-de-France, 1 640 € en Bretagne)

Les ressources des CFA proviennent :

- **des Régions**, qui sont les premiers financeurs, avec **1,344 Md €**, soit 42,5% des ressources des CFA, et accroissent leur financement (+1,1%).
- **des entreprises** pour **1,178 Md €**, soit 37,4% des ressources des CFA via de la taxe d'apprentissage (983 millions d'euros, +3,3%), et des cotisations diverses de branches pour 195 millions d'euros.
- **des organismes gestionnaires** pour 92 millions d'euros, cette part telle que retracée dans les comptes des CFA reste marginale (3%), **des familles** pour 54 millions d'euros, un montant très limité (1,7% des ressources des CFA), **d'autres ressources** pour 495 millions d'euros (autres collectivités locales, Etat, ventes et prestations, etc.).

Les dépenses des CFA augmentent de 1% en 2015 et représentent 3,121 Mds €, laissant apparaître un léger excédent de 30 millions d'euros

Les charges de fonctionnement des CFA représentent 87% des dépenses de l'année, celles de THR 4,8% et celles d'investissement 8,2%.

Si globalement les charges d'exploitation s'accroissent (+2%), les dépenses de personnel diminuent (-3,8%) et représentent 1,66 Md €, soit 61% des dépenses de fonctionnement. A noter que ce sont surtout les dépenses pour les formateurs qui baissent (-6,7%), ce qui peut en partie s'expliquer par le recours à la sous-traitance (les autres charges d'exploitation sont ainsi en hausse en 2015).

Concernant les investissements, une part importante ne figure pas dans la comptabilité des CFA. La gestion du patrimoine des établissements relève souvent directement des organismes gestionnaires ou de structures juridiques spécifiques associées. Les ressources pour l'investissement proviennent à 40% des régions et à 17% de la taxe d'apprentissage.

Les Régions accordent des aides aux apprentis soit directement soit via les CFA pour un montant total de 116 millions d'euros (dont 87 millions pour le THR). On constate une forte disparité selon les régions, pratiquement de 1 (Ile-de-France) à 6 (Bretagne). Certaines régions privilégient par ailleurs les aides directes (Bretagne à 95%), d'autres les aides indirectes (Pays de Loire à 95%).

La baisse des effectifs d'apprentis couplée avec la hausse des charges de fonctionnement qui conduit à **une augmentation du coût de fonctionnement unitaire** qui passe de 6.600 € par apprenti en 2014 à 6 700 € en 2015. **Cet accroissement (+1,5%) est toutefois plus modéré qu'en 2014 (+4,8%).**

Avec la réforme territoriale, les écarts régionaux sont relativement réduits (notamment Grand-Est à 5 670 € et les Hauts de France à 6 740 €), seule l'Ile-de-France se démarque réellement avec un coût de 8 360 € par apprenti.

Le nombre de sites de formation en apprentissage continue à s'accroître en 2015 mais le nombre de CFA diminue

Ainsi, le nombre moyen de sites par CFA est passé de 2,1 en 2004 à 3,2 en 2012 et à 3,6 en 2015, démontrant un phénomène de concentration des CFA, parallèlement à un phénomène d'amélioration de la couverture territoriale de ces CFA via la création d'antennes ou d'UFA.